

# Document d'information relatif au traitement chiropratique



Ce document complète l'information et les explications données oralement par votre chiropracteur sur le traitement dont vous allez bénéficier. Merci de le lire attentivement avant de signer le formulaire de consentement.

Nous vous rappelons que la pratique de la chiropraxie par un chiropracteur est encadrée par **décret n° 2011-32 du 7 janvier 2011 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de la chiropraxie**. L'usage du titre de chiropracteur est réservé aux professionnels médecins ou non-médecins justifiant d'un diplôme d'un établissement agréé par le Ministère de la Santé.

## Qu'est-ce que la chiropraxie ?

**Thérapie manuelle de référence** pour les soins du dos et des articulations, la chiropraxie a pour objet la détection, le traitement et la prévention des **dysfonctionnements du squelette et de ses conséquences**, notamment au niveau de la colonne vertébrale et des membres. Ces dysfonctionnements se traduisent notamment par des douleurs locales, projetées ou par une limitation du mouvement.

La chiropraxie se fonde sur une **conception globale du fonctionnement de l'organisme** et des relations existant entre la colonne vertébrale, le système nerveux et certains troubles de la santé. Elle prend ainsi en compte les facultés de récupération du corps humain.

Elle repose principalement sur l'**ajustement**<sup>(1)</sup> (acte de manipulation, manœuvre et/ou mobilisation des articulations et des tissus). Ce geste est externe et non invasif.

La chiropraxie prend en compte l'appareil locomoteur dans son ensemble, c'est-à-dire votre colonne vertébrale ainsi que les articulations périphériques, muscles, tendons, etc. Le chiropracteur ne limite donc pas son intervention à la seule zone qui conduit à le consulter. La prise en charge qui est proposée est donc **globale** et non pas systématiquement ou uniquement locale. Il est à ce titre normal que le chiropracteur évalue et traite les dysfonctionnements de l'ensemble de l'appareil locomoteur.

La chiropraxie est donc une réponse **naturelle, non-médicamenteuse, préventive** autant que **curative**.

## Qu'est-ce qu'un ajustement ?

Un **ajustement**<sup>(1)</sup> est un acte de manipulation, manœuvre et/ou mobilisation des articulations et des tissus.

La manipulation est une manœuvre unique, brève et rapide exercée au niveau d'une articulation. Elle est dite « *forcée* » en ce qu'elle pousse l'articulation au-delà de son jeu habituel, tout en **restant dans les limites anatomiques**. Elle est généralement accompagnée d'un bruit de craquement. Ce bruit, que l'on nomme « *cavitation* », vient d'un **échange de gaz** entre l'articulation et l'environnement, et non des os.

Durant cette manœuvre, les vertèbres bougent légèrement l'une par rapport à l'autre mais elles reviennent immédiatement à leur position de départ une fois le geste effectué. Le chiropracteur ne déplace pas plus qu'il ne remet en place une vertèbre.

L'intérêt de la manipulation réside dans l'**amélioration de la mobilité** et/ou la **diminution de la douleur** ressentie. En effet l'étirement très sec des muscles péri-vertébraux, du disque et des articulations intervertébrales est bénéfique. Ces structures anatomiques interviennent dans la douleur. Il peut résulter de leur étirement une détente musculaire et une meilleure mobilité de votre colonne, donc une amélioration de vos douleurs, entre autres.

La manipulation est précédée et parfois remplacée par des manœuvres de mobilisation des articulations ou tissus. Ces dernières consistent en des mouvements répétés, progressifs et élastiques, sans impulsion, auxquels on peut associer diverses techniques manuelles de contractions, relâchements et étirements des muscles. Ces mouvements sont non forcés et peuvent être de forte amplitude. La mobilisation est dite active lorsque c'est le patient qui bouge ou passive lorsque c'est le thérapeute qui fait bouger l'articulation. Cette mise en mouvement des articulations permet d'en rétablir la souplesse.

**Ces corrections biomécaniques ont pour but de permettre au système neuromusculaire de fonctionner de la façon la plus complète possible** (normalisation de l'activité réflexe locale et des sensations provenant de l'articulation, diminution ou cessation de la douleur). Ceci permet de **rendre au corps toutes ses possibilités d'adaptation rapide aux agressions extérieures**.

Les manipulations vertébrales font l'objet de recommandations par la plupart des agences de santé nationales et internationales.

Les manipulation et mobilisation que le chiropracteur proposent résultent d'un diagnostic déterminé en deux temps :

- l'interrogatoire du patient : le chiropracteur commence par interroger son patient sur ses symptômes, ses antécédents et sur l'efficacité des traitements suivis. Il s'intéresse également à ce qui, dans ses conditions de vie et de travail, peut favoriser l'émergence de troubles ;
- l'examen physique : au terme de l'interrogatoire et en fonction des réponses apportées, le chiropracteur procède à un examen physique et peut, autant que besoin, solliciter des examens complémentaires, radiologiques notamment.

## Quels sont les risques des manipulations ou mobilisations ?

**Tout acte de soin ou de diagnostic en santé présente un risque que le professionnel est formé à évaluer afin d'en minimiser tant la gravité que la fréquence.** La probabilité que se produise un événement indésirable fait partie des éléments que le chiropracteur prend en compte pour évaluer la pertinence d'un acte ou diagnostic : **il compare le risque au bénéfice attendu pour la santé du patient** auquel il apporte l'information utile à un consentement éclairé.

**Tout comme les alternatives médicales, chirurgicales ou non,** proposées en réponses aux affections prises en charge par la chiropraxie, **les manipulations peuvent entraîner des effets ou des événements indésirables.**

Les risques connus sont classés en trois niveaux :

- 1) Effets secondaires bénins et passagers tels que :
  - des douleurs pouvant durer en moyenne 2 à 3 jours ;
  - des sensations de courbatures et de fatigue générale ;
  - des sensations de gêne à différents endroits du corps même éloignés de l'endroit traité qui sont le signe des compensations et modifications posturales en cours ;
  - des œdèmes, hématomes, ecchymoses.

2) Risques significatifs de fréquence modérée tels que :

- aggravation des lésions et des douleurs ;
- fracture de côte et ses conséquences, de vertèbre avec risque de conséquences neurologiques ;
- sciatique compliquée (sur hernie discale ou pas) de paralysie des muscles de la jambe ou du pied, perturbations sensitives ;
- névralgie cervico-brachiale (sur hernie discale ou pas) entraînant douleur du bras ou de l'avant-bras et de la main compliquée de paralysie des muscles, perturbation de la sensibilité.

3) Accidents graves exceptionnels :

- accident vasculaire ayant pour conséquence :
  - tétraplégie, paraplégie (paralysie des quatre membres ou de deux membres) ou hémiplégie en particulier en cas de manipulation d'une vertèbre cervicale concomitante à une dissection en cours ;
  - locked-in syndrom ;
- syndrome de la queue de cheval qui entraîne des troubles ou une paralysie des sphincters (1 cas pour plusieurs millions de manipulations de la colonne lombaire)

il est difficile de donner un pourcentage exact de ces complications. Néanmoins, les études montrent que l'association entre manipulation et accidents vasculaires est d'environ **1 pour 5,85 millions**<sup>(2)</sup>. Pour information, les différents risques des traitements alternatifs sont :

- décès par chirurgie du rachis : environ **1 pour 550**<sup>(3)</sup> ;
- effet indésirable grave ou décès par chirurgie du rachis cervical : **1 pour 2000**<sup>(4)</sup> ;
- décès par utilisation d'anti-inflammatoire et d'aspirine : environ **1 pour 6500**<sup>(5)</sup> ;
- décès par antidouleur opioïde : environ **1 pour 18600**<sup>(6)</sup> ;
- décès par aspirine : environ **1 pour 40000**<sup>(7)</sup>.

Il est à noter que la prime de RCP (assurance de Responsabilité Civile Professionnelle) des chiropracteurs est parmi la moins onéreuse de tous les thérapeutes. En 2019, la prime de RCP de votre chiropracteur est de 200 euros par an.

Références :

1. selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, l'ajustement est un « *acte utilisant essentiellement force, pression, direction, amplitude et vélocité contrôlées, qui est appliqué à des articulations et aux tissus adjacents. Les chiropracteurs recourent à ces actes pour agir sur la fonction articulaire et neurophysiologique.* ».

2. Haldeman S, Carey P, Townsend M, Papadopoulos C: Arterial dissections following cervical manipulation: the chiropractic experience. *CMAJ* 2001;165:905.

3. Smith, JS et al. Rates and causes of mortality associated with spine surgery based on 108,419 procedures: a review of the Scoliosis Research Society Morbidity and Mortality Database. *Spine* 2012, Nov 1;37(23):1975-82.

4. Marquez-Lara A, Nandyala SV, Hassanzadeh H, Noureldin M, Sankaranarayanan S, Singh K: Sentinel Events in Cervical Spine Surgery. *Spine* 2014 Jan 29 [Epub ahead of print], <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/24480955>

5. Lanás A et al. A nationwide study of mortality associated with hospital admission due to severe gastrointestinal events and those associated with nonsteroidal anti-inflammatory drug use. *Am J Gastroenterology* 2005, Aug;100(8):1685-93.

6. Email to ACA from Division of Unintentional Injury Prevention, National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention, April 29, 2014.

7. Lanás A et al. A nationwide study of mortality associated with hospital admission due to severe gastrointestinal events and those associated with nonsteroidal anti-inflammatory drug use. *Am J Gastroenterology* 2005, Aug;100(8):1685-93.